Trentième Année. — N° 9 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 9 JANVIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 8 JANVIER 1885.

ENCORE UN DÉSILLUSIONNÉ

Nous avions, l'autre semaine, les confidences d'un républicain écœuré ; nous avons aujourd'hui celles d'un républicain éclairé, et son témoignage est une déposition que le pays doit méditer.

Député de l'Ain depuis de longues années et financier d'importance, M. Henri Germain avait été sollicité par un groupe d'électeurs de son département d'accepter une candidature au Sénat. Il décline cette offre par la lettre qu'on lira plus loin : « Je ne saurais, » écrit-il, m'associer à la politique de la majorité des Chambres, et, comme je ne suis » pas l'adversaire des institutions actuelles, » il n'y a pas, en ce moment, de place pour » moi dans le Parlement. »

M. Germain constate que la République, au lieu d'être un « gouvernement national», n'est que la domination d'un parti qui exploite l'administration de la France. La Constitution s'était proposé d'instituer trois pouvoirs, qui devaient se faire contre-poids ; mais le Sénat a été systématiquement amoindri; quant à M. Grévy, personne n'a eu besoin de diminuer son rôle, il s'en est chargé tout seul. Reste donc la Chambre, qui a tout absorbé et « ne supporte les ministères » qu'autant qu'ils subissent ses exigences ». Nous avons donc, en même temps que « le » règne exclusif d'un parti », le « régime » d'une seule Assemblée ». M. Germain ne croit pas que ce système révolutionnaire puisse profiter à la France.

A côté de ces critiques d'ordre général, il en formule d'autres, sous le rapport économique et financier, qui empruntent à sa compétence spéciale une autorité particulière. Il montre les conséquences ruineuses des fautes accumulées par le gouvernement dans la direction des affaires coloniales. Le budget présente un déficit réel de 700 millions : « Est-il raisonnable d'emprunter en temps de » paix une pareille somme ? A-t-on vraiment » la prétention, avec un budget ordinaire » dont la moitié des ressources est déjà em» ployée à solder les charges de la dette, » d'emprunter d'ici à dix ans 7 milliards, » alors que la prudence conseillerait de con» sacrer au moins 200 millions par an à di» minuer notre passif ? »

Tels sont les griefs qu'articule M. Germain. Le réquisitoire est très incomplet ; mais, tel qu'il se comporte et malgré toutes ses lacunes, il est déjà accablant. Les journaux ministériels s'en rendent bien compte, et leur embarras est extrême.

Quand on a dit, comme le *Temps*, que « dans la situation actuelle toutes les res» ponsabilités sont engagées, depuis celle » des radicaux jusqu'à celle de M. Germain» on a rappelé une incontestable vérité, mais on n'a nullement atténué la portée des constatations faites et des chiffres produits.

Quand on dit, comme les *Débats*, que si tous les reproches de M. Germoin sont fondés, sa conclusion est inadmissible, on fait simplement preuve d'illusions persistantes, qui, à se prolonger longtemps encore, mériteraient d'être qualifiées d'une autre sorte.

M. Germain se retire de la politique parce qu'il voit le mal accompli par la République opportuniste et que, sentant l'impuissance de l'opportunisme à y remédier, il entend toutefois rester républicain.

Est-ce bien la conduite que dicte le patriotisme? En tout cas, cette conduite atteste plus de clairvoyance que le langage des « modérés », qui, émus par l'initiative du député de l'Ain, s'écrient aujourd'hui que le choix n'est pas entre la défection ou l'inaction, et que la politique du centre gauche a encore de beaux combats à livrer. — Que leur faut-il donc à ces incorrigibles de la défaite, si leurs précédentes déroutes ne les ont pas instruits ?

Mieux avisé, M. Germain a compris que si l'on n'abandonne pas désormais l'opportunisme, on trahit la France : c'est la vérité. Ne voulant se résigner ni à cet abandon, ni à cette trahison, il s'abstient; ce n'est pas aller jusqu'au bout du devoir.

UNE LETTRE DE M. JULES SIMON

Un de nos amis, grand industriel, à Roubaix, avait écrit à M. Jules Simon pour lui demander son avis sur la situation actuelle des classes ouvrières et sur l'Ecole de la Réforme sociale de Le Play.

M. Jules Simon a répondu par la lettre suivante que nous sommes autorisés à publier :

A. R.

Paris, le 22 décembre.

Monsieur,

Je me trouve très honoré de la confiance que vous me témoignez, et je regrette de ne pouvoir y répondre qu'en vous disant, ce que je pense très sérieusement, que vous êtes plus en état que moi de résoudre la question qui vous préoccupe.

Voilà vingt-deux ans que je suis rentré dans la vie parlementaire, et, soit dans l'opposition, soit au gouvernement, j'ai été absorbé par mille besognes qui n'étaient pas toujours du premier intérêt, mais qui m'ont empêché de donner toute l'attention que j'aurais voulu à la question des rapports du capital et du travail, et de la situation des ouvriers. Non que je l'aie jamais perdue de vue; mais c'est une étude qui demande toute la vie, et je n'ai pu lui donner que ce que la politique courante ne me prenait pas.

Vous me parlez d'une certaine conformité de vues entre M. Le Play et moi. J'en suis très fier. Je l'ai un peu connu après la publication de l'*Ouvrière*. Il entreprit de me convertir à sa théorie de la liberté absolue de tester ; mais je suis resté fidèle aux principes de notre code civil, et je crois que notre quotité disponible suffit à l'exercice et à la garantie de l'autorité paternelle. Nous avions aussi quelques discussions sur la méthode. Je trouvais la sienne trop formaliste et trop minutieuse. Ces dissentiments ne diminuaient pas mon admiration pour son talent, et mon respect pour son caractère.

Je pensais, comme lui, que la première condition de salut pour la société est une forte constitution de la famille. *J'ai essayé de le démontrer* dans mes ouvrages de morale ; et c'est en voyant que la femme était plus spécialement destinée à rendre les biens de famille puissants et attrayants, que j'ai cru continuer mon métier de moraliste en étudiant la situation de la femme là où son autorité d'épouse et de mère est le plus compromise et, en même temps, le plus indispensable, c'est-à-dire, dans les femmes que la rigueur du sort condamne à travailler hors de chez elles.

M. Le Play voulait supprimer les funestes conséquences de l'absence de l'épouse et de la mère, en supprimant cette absence même. Il a fait de sérieux efforts pour démontrer que, même au point de vue économique, le travail fait par la femme dans sa maison pour son mari, ses enfants et elle même, peut et doit produire autant qu'un travail mercenaire. J'approuve beaucoup que l'on fasse ces constatations; elles ne peuvent produire que du bien ; elles sont vraies à beaucoup d'égards. Je trouve que M. Le Play généralise trop et que, dans certaines conditions données, le salaire gagné par la femme est un appoint nécessaire de celui du mari et des enfants. Il est quelquefois, malheureusement, la seule ressource des enfants orphelins ou délaissés.

En outre, je ne reconnais pas à la loi le droit d'interdire à un être humain le travail qui n'est pas meurtrier ou immoral. Je puis, et je veux faire des efforts pour que la femme reste dans son ménage, mais je me refuse absolument à l'y obliger. Je reste dans mes anciennes idées, telles que vous les résumez dans votre lettre. Je ne veux rien ôter à la liberté des femmes, ni en général, à la liberté des travailleurs ; mais je veux mettre à leur portée toutes les institutions qui, librement employées par eux, peuvent les aider, soit à vivre moins péniblement dans leur condition actuelle, soit à conquérir une condition meilleure.

Vous me demandez si je crois que la question soit fait un pas depuis trente ans. En thèse générale, non. On en est encore à discuter entre la liberté, et l'obligation légale. Seulement l'obligation légale a conquis des partisans, surtout en Allemagne où le socialisme d'Etat fait de grands progrès. Je m'en tiens à la liberté; je vois le bien spécial que fait de temps en temps le socialisme d'Etat; mais je vois le mal général qui peut en résulter. Je ne veux pas d'un remède qui m'expose à une maladie organique pour me guérir d'un simple malaise. Vous entendez bien que je fais cette comparaison sans ne dissimuler la profondeur des plaies sociales, mais il faut la traiter par la liberté, aidée de bons enseignements et de bonnes institutions auxiliaires.

On a fait beaucoup dans ce sens depuis ces vingt dernières années. Je dis qu'on a fait beaucoup ; je ne dis pas que tout ce qu'on a fait soit bien fait. On a multiplié les moyens d'instruction ; on a surtout créé des écoles pour les filles; on a donné aux femmes certains droits dont elles étaient privées; on a facilité, encouragé les sociétés de secours mutuels, et en général toutes les associations laïques; on a créé des banques de crédit d'honneur; on s'est efforcé de donner aux ouvriers les moyens de se former un capital, de se procurer les instruments de travail, d'avoir accès à la propriété, etc. Ce serait être injuste envers notre temps et notamment envers le gouvernement de la République française que de ne pas le reconnaître.

Mais je crois aussi qu'on a faussé beaucoup de ces excellentes choses par la façon dont on les a appliquées. J'aurais en ce sens beaucoup à dire sur les lois récentes relatives aux associations, aux syndicats, aux banques de crédits. Le temps me manque pour vous exposer mes idées en détail. Mais pour l'instruction, qui est la question sociale par excellence, on a voulu faire beaucoup trop, ce qui est le moyen de mal faire, et même de ne rien faire du tout. J'approuve, pour ma part, la loi qui, protégeant l'enfant contre la négligence coupable d'un père, rend l'instruction obligatoire ; mais une telle loi ne pouvant être justifiée que par la nécessité la plus évidente, doit être restreinte aux connaissances les plus indispensables, à celles qui donnent à l'enfant devenu homme le moyen d'acquérir toutes les autres.

On peut à peine garder son sérieux quand on voit des législateurs rendre obligatoire l'étude du modelage. Je prendrai, comme exemple différent, la construction des maisons d'école qu'il était bon d'encourager sans se donner le ridicule de construire des palais qui obèrent à la fois l'Etat et les communes. Enfin, dans l'éducation des filles, il semble que l'on aille, de parti-pris contre le but, que la philosophie, la nature, la politique indiquaient, et qu'au lieu d'apprendre aux femmes tout ce qu'elles ont besoin de savoir pour être vraiment femmes, on ait entrepris d'en faire des hommes. De tous ces contre-sens, le dernier est le plus effroyable.

Effroyable aussi le contre-sens dans lequel on tombe à propos de la liberté de conscience. Nous nous imaginions que, si la liberté de conscience était solidement établie, chacun aurait le droit de croire ou de ne pas croire. Et nous ne pouvons nous dissimuler qu'on entend à présent par liberté de conscience une lutte tantôt indirecte, tantôt ouverte contre les croyances chrétiennes. Dans ces conditions, la liberté de conscience ne serait que la substitution d'un despotisme à un autre, d'un fanatisme à un autre. Pour moi, monsieur, je suis si dévoué à la liberté de conscience, que si l'on voulait blesser d'une façon quelconque la liberté des athées ou des matérialistes, je ne manquerais pas de protester et de m'y opposer. Mais, comme je ne suis ni l'un ni l'autre, j'avoue que je regarderais comme un double et presque irréparable malheur la propagation du nihilisme. Je dis un double malheur, parce que le nihilisme fait d'abord le malheur du nihiliste et que le nihiliste fait le malheur des autres.

Nous voulons sincèrement améliorer le sort des masses et nous croyons y contribuer en leur ôtant toute croyance ; nous voulons les moraliser, et nous ne leur laissons qu'une morale fondée sur des raisonnements métaphysiques ? Nous sommes, monsieur, des médecins bien intentionnés, mais bien malheureux ; pour le mal physique, nous agissons comme des charlatans, et pour le mal moral, comme des empoisonneurs. Pour moi, dût-on me lapider pour cela, je reste fidèle à la liberté et à Dieu, que j'ai servis toute ma vie, comme je les sers *encore aujourd'hui, et je n'attends que de Dieu* et de la liberté, le salut de la société et la résurrection de ma patrie.

Je n'ai pas le temps de relire cette lettre, nous sommes en session du conseil de l'instruction publique; mon temps est pris au dehors, par le conseil et le Sénat, de neuf heures du matin à sept heures du soir. Ne voyez dans tout ceci que le vif désir que j'ai eu de répondre à votre confiance, et agréez l'assurance de ma considération la plus distinguée.

JULES SIMON.

LA LETTRE DE M. GERMAIN

M. Henri Germain, député de Trévoux, qui avait posé sa candidature pour les élections sénatoriales, vient d'adresser aux électeurs la lettre suivante que nous avons appréciée plus haut, et par laquelle il décline toute candidature :

Monsieur,

Mon nom ayant été prononcé à propos des élections sénatoriales, je désire examiner avec vous si ma candidature répond à la situation politique actuelle.

Demandons-nous d'abord sous quel régime nous vivons depuis 1871. Depuis cette date, deux hommes ont tenté de fonder dans notre pays un gouvernement national. Tous deux ont échoué; ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, l'ascendant que donne l'illustration de la naissance ou l'éclat des victoires, mais ils possédait un grand talent et un ardent patriotisme. Thiers avait été appelé au pouvoir par tous les partis et il n'hésita pas à confier les fonctions publiques aux hommes qu'il jugeait capables de les remplir, sans s'inquiéter de leur origine ; au bout de deux ans il fut renversé. Gambetta, qui représentait les nouvelles couches, essaya, lui aussi, de faire appel aux hommes de tous les partis qui pouvaient le mieux servir les intérêts de l'armée, de la diplomatie, c'est-à-dire de la France ; après deux mois il fut brisé. La brièveté de son pouvoir et la durée de celui de ses compagnons d'alors, devenus ses successeurs aujourd'hui, s'expliquent facilement : le premier essaya de s'affranchir dans une certaine mesure des exigences de son parti, les seconds ont consenti à livrer à leur parti l'administration de la France.

Au surplus, il faut être juste. Ce n'est pas le rôle d'un ministère d'être le représentant du pays tout entier. Ce rôle, si nécessaire, appartient au chef de l'Etat, dont la durée du pouvoir ne dépend pas des votes du Parlement, et c'est ici qu'il faut remarquer la distance qui sépare souvent les constitutions écrites de la réalité.

Il semble, en lisant le texte de la Constitution, que nous devons avoir deux Assemblées jouissant de droits égaux, et un chef du pouvoir exécutif représentant la nation. Si nous regardons les faits, nous trouvons, au contraire, une Assemblée ayant presque tous les pouvoirs, dispesant seule du gouvernement, puisqu'il est admis aujourd'hui qu'elle seule crée et renverse les cabinets. La Chambre des députés, ne trouvant plus de contrepoids, présente tous les inconvénients d'une Assemblée unique : elle administre elle-même, sans responsabilité, le pays, et elle ne supporte les ministères qu'autant qu'ils subissent ses exigences.

Quant au chef actuel de l'Etat, fidèle aux doctrines de toute sa vie, il n'a jamais essayé d'user des prérogatives de son pouvoir.

Eh bien, je ne crois pas bon pour la grandeur de mon pays le régime d'une seule Assemblée, ni le règne exclusif d'un parti; je reste convaincu de la nécessité du rôle d'un chef d'Etat et je souhaite, dans l'intérêt de la liberté, au moins autant que dans l'intérêt de l'ordre, que le public comprenne cette nécessité avant plutôt qu'après une crise sociale . . . . . .

Retraçons maintenant, à grands traits, la marche de notre politique à l'étranger et à l'intérieur.

Nous dépensons, vous le savez, une centaine de millions par an pour assurer la possession du Tonkin, sans compter les frais de notre expédition de Madagascar. Voilà le coût, en 1885, de notre politique coloniale. Eh bien, vraiment, l'étendue des sacrifices est-elle en proportion des résultats à attendre ?

Est-il sage d'engager dans une pareille mesure les forces militaires et les finances de la France, dans l'état actuel de l'Europe ? Est il d'une bonne administration de continuer la guerre et de dépenser en un an 100 millions pour obtenir le paiement d'une indemnité de 80 millions ? Ah ! combien les autres peuples procèdent avec plus de prévoyance dans de pareilles entreprises ! Comment s'étonner des erreurs commises quand, pour la réalisation d'un plan qui se modifie chaque jour, on ne proportionne pas les moyens d'exécution aux difficultés, parce qu'on est obligé de tenir plus de compte des nécessités parlementaires que des nécessités militaires.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur la situation financière de la France, nous trouvons le budget ordinaire parfaitement en équilibre et, dans ses recettes normales, présentant même un excédant probable sur les dépenses permanentes. Mais, hélas ! en dehors du budget ordinaire, il y a un budget extraordinaire, alimenté exclusivement par l'emprunt, et si j'essaye d'évaluer à quelle somme il s'élèvera en 1885, en y comprenant les constructions de chemins de fer exécutées par l'intermédiaire des six grandes compagnies ou directement par l'Etat, les travaux des ports, des canaux et des rivières, les dépenses extraordinaires de la guerre, les sommes exigées par les caisses des écoles et des chemins vicinaux, et enfin le coût des expéditions lointaines, j'arrive à un total de 700 millions. Eh bien ! est-il raisonnable d'emprunter en temps de paix une pareille somme ? A-t-on vraiment la prétention, avec un budget ordinaire dont la moitié des ressources est déjà employée à solder les charges de la dette d'emprunter d'ici à dix ans 7 milliards, alors que la prudence conseillerait de consacrer au moins 200 millions par an à diminuer notre passif !

Quel est le remède à une pareille situation ? Le voici en peu de mots : plus d'expéditions lointaines, plus de budget extraordinaire de la guerre, les 600 millions du budget ordinaire doivent suffire à l'entretien de l'armée, enfin et surtout plus de chemins de fer dont la construction coûte 200 à 300,000 francs par kilomètre, et dont l'exploitation entraînera plus tard une charge annuelle de 2 à 3,000 francs.

Pourra-t-on comprendre plus tard qu'on ait songé à dépenser trois ou quatre milliards pour appauvrir le pays, alors qu'avec moins d'un milliard on aurait pu l'enrichir ? Y a-t-il une seule commune en France qui ait jamais pensé à transformer en routes nationales tous ses chemins vicinaux et ruraux ?

Cette trop longue lettre vous montre, monsieur, que je ne saurais m'associer à la politique de la majorité des Chambres, et, comme je ne suis pas l'adversaire des institutions actuelles, il n'y a pas, en ce moment, de place pour moi au Parlement ; vous n'égarerez donc pas votre voix sur mon nom.

Croyez à mes sentiments empressés,

HENRI GERMAIN.

UNE PROTESTATION

Dans une circulaire qu'il adresse aux électeurs de l'Aude, M. Lambert de Sainte-Croix annonce qu'en présence « d'une loi de circonstance » ayant pour but de fausser « le mode de l'élection », il décline toute candidature au Sénat dans le département de l'Aude.

Cette ferme protestation contre la sophistication des suffrages des communes rurales sera comprise des électeurs. Le ministère a pu, par des pointages dont nous avons apprécié la moralité, annihiler sur certains points la résistance conservatrice, en ce qui concerne le scrutin sénatorial ; mais le suffrage universel, malgré la pression officielle, infligera une sévère leçon aux ministres qui l'ont traité en suspect et ont préféré à une épreuve loyale les artifices d'une sélection opportun ste contraire à la justice et à toute proportionnalité.

En présence d'un système qui est la négation de tous les principes, dit M. Lambert de Sainte-Croix, j'ai été de ceux qui ont réclamé, pour la nomination des sénateurs, le suffrage universel.

Les majorités républicaines des deux Chambres nous l'ont refusé.

C'est au suffrage universel de tout le département de l'Aude qu'en 1871 j'ai dû l'honneur de vous représenter pour la première fois.

C'est au suffrage uuiversel de tout le département qu'en 1885, je demanderai le droit de défendre encore dans le Parlement les finances, les libertes et l'honneur du pays.

COMITÉ DE DÉFENSE RELIGIEUSE

Le Comité de défense religieuse vient d'adresser à ses correspondants la circulaire suivante :

Paris, le 6 janvier 1885.

Les élections qui auront lieu en 1885, soit pour le Sénat, soit pour la Chambre des députés, auront une influence décisive sur les destinées de notre pays.

Les bons citoyens n'ont pas le droit de s'en désintéresser ; plus que tous les autres, les catholiques ont le devoir de conscience comme chrétiens, d'honneur comme Français, de défendre, dans ces luttes prochaines, les libertés religieuses outragées et les intérêts de la France mis en péril.

Nous ne pouvons plus garder aucune illusion. La politique qui nous gouverne, malgré les ruines qu'elle a déjà faites, ne s'arrêtera pas dans la voie de ses *destructions sectaires. La dernière discussion* du budget à la Chambre des députés en est la preuve.

Nous avons vu la persécution s'attaquer à nos évêques les plus vénérés, frapper les chanoines, briser des institutions consacrées par les lois, atteindre les jeunes gens pauvres qui se destinent au sacerdoce, menacer jusqu'aux humbles vicaires de nos campagnes. Elle n'étend pas même respecter le soldat que la maladie condamne à la réclusion de l'hôpital militaire et auquel elle voudrait refuser sur son lit de douleur, la présence et les consolations d'un aumônier. De nouvelles mesures fiscales, plus odieuses que les précédentes, vont prélever un impôt sur les orphelins, les vieillards, les malades soignés par ces admirables congrégations qui, sous des noms divers, sont vouées au service gratuit de toutes les misères. Cette politique, dont l'athéisme social est à la fois le principe et le but, qui chasse Dieu de nos lois comme de nos institutions, de l'enseignement comme de la charité, porte déjà ses fruits. Dans Paris seulement, les assassinats ont triplé en trois ans et, dans ses revendications quotidiennes, l'anarchie est plus menaçante que jamais.

Et en même temps qu'elle opprime l'âme de la France, cette politique néfaste méconnaît ses intérêts les plus essentiels. Elle gaspille ses finances, elle joue son honneur et le sang de ses enfants dans des expéditions conduites avec la plus funeste imprévoyance.

Les électeurs vont être appelés à juger ce régime. Il dépend d'eux d'arracher la France aux étreintes d'une domination qui l'abaisse et qui la ruine; ils n'ont pour cela qu'à envoyer au Parlement des hommes décidés à sauver le pays en défendant les principes et les libertés nécessaires à sa vie, à sa dignité morale et à ses progrès.

Les élections sénatoriales auront lieu le 25 janvier prochain. Quels que soient les innombrables moyens d'action mis au service de la candidature officielle et les modifications cautéleuses apportées au mode d'élection du Sénat, il importe que la lutte soit partout soutenue avec énergie et qu'on ne laisse nulle part le champ libre à nos adversaires. Car leur triomphe et encore plus l'absence de toute contradiction seraient certainement un encouragement à leurs mauvais dessins et le signal d'une nouvelle étape dans la voie lente et sûre d'une persécution systématique.

Les catholiques ne doivent pas rester à l'écart de ce premier combat. Ils doivent, au contraire, se mettre partout en rapport avec les délégués, les éclairer sur la redoutable responsabilité qu'ils vont assumer, leur faire comprendre la nécessité de ne porter leur choix que sur des candidats fermes dans leur indépendance, connus pour leur dévouement à nos libertés religieuses, résolus à remettre la France en possession de sa grandeur morale et de sa prospérité.

Les élections pour la Chambre des députés viendront plus tard et nous nous réservons de faire alors un second appel à votre foi et votre patriotisme. Toutefois nous entrons dans la période fixée par la loi pour la révision des listes électorales. Que tous les bons citoyens s'assurent s'ils y sont inscrits. Puis le scrutin pourra devancer notre attente ; et vous devez dès à présent vous y préparer.

Les conférences dans tous les cantons et la bonne presse colportée au moins une fois par semaine dans toutes les communes nous semblent être des moyens à employer, sans plus de délais, pour réveiller l'esprit public et grouper les populations autour de leurs véritables amis.

Le clergé, que l'on opprime d'une main et que de l'autre on empêche de se plaindre, peut être obligé, en temps d'élections, à une grande réserve. Mais nul ne peut interdire aux simples catholiques d'user de leurs droits de citoyens, d'aimer et de servir leur pays selon leurs convictions, dans la pleine indépendance de leurs droits.

Ils sont l'avant-garde de l'armée du bien ; qu'ils n'aient tous qu'une voix pour signaler le mal déjà fait à la France et les calamités auxquelles on l'expose ! Qu'ils n'aient tous qu'un cœur pour réchauffer les tièdes, éveiller les endormis, ranimer les courages, exciter les dévouements ! Dans la crise douloureuse que nous traversons, l'indifférence serait une trahison du devoir : donc tous à l'action, tous à la lutte pour Dieu et pour la France !

Nous comptons, Monsieur, sur votre zèle, pour que, dans les élections qui se préparent, les catholiques de votre région s'inspirent de ces pensées, et y conforment leurs résolutions. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous auriez à nous poser, et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le président, Ch. CHESNELONG — *Le vice-président*, E. KELLER.

NOUVELLES DU JOUR

Au ministère de la guerre

Paris, le 7 janvier. — M. le général Warnet remplira désormais les fonctions de chef d'état-major général et celles de chef de cabinet du ministre de la guerre. M. le colonel Fain, commandant actuellement le 83e d'infanterie, à Toulouse, est nommé sous-chef de cabinet.

Il est probable que M. le général Ferron, qui remplissait provisoirement les fonctions de chef d'état-major général, restera définitivement sous-chef d'état-major.

M. le général Ferron restera chargé de toutes les études concernant la mobilisation et la concentration de l'armée; M. le général Warnet aura la haute surveillance des différentes directions du ministère; il sera aidé par une sous-direction du contrôle dont les titulaires seront prochainement désignés.

M. le capitaine d'artillerie Orbion est nommé officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre,

M. le général Gallimard, directeur du génie au ministère de la guerre, a été relevé de ses fonctions. Il est provisoirement remplacé par M. le colonel Correnson, qui a pris possession de ses fonctions dès hier au soir.

M. le général Mercier, disponible, va être appelé au commandement de la brigade de cavalerie du 6e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

M. le général de Galliffet a longuement conféré, ce matin, avec le nouveau chef d'état-major général du ministère de la guerre.

Le sous-secrétariat d'Etat à la guerre

Paris, 7 janvier. — Nous croyons savoir qu'une des conditions essentielles de l'entrée au ministère de la guerre du général Lewal est la suppression du poste de sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Il y a donc lieu de croire que M. Casimir Perier ne sera pas remplacé. Au reste, l'institution du sous-secrétariat d'Etat au ministère de la guerre n'a pas produit les heureux résultats qu'on en attendait. Loin d'avoir apporté de l'ordre dans l'administration de la guerre, elle n'a fait qu'en compliquer les rouages.

La maison mère des Frères des Ecoles chrétiennes

Paris, 7 janvier. — Le tribunal civil (Ire Chambre), a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès engagé entre les Frères de la rue Oudinot et la Ville de Paris.

Contrairement aux conclusions des Frères, le tribunal a décidé qu'il y avait lieu à interprétation des actes administratifs qui ont mis les Frères en possession et de ceux sur lesquels s'appuie la ville pour demander la désaffectation.

En conséquence, il a sursis à statuer jusqu'à ce que le conseil d'Etat ait procédé à cette interprétation.

Comité électoral impérialiste

Paris, 7 janvier. — Sous ce titre : *Comité impérialiste de l'appel au peuple*, le *Pays* insère en tête de ses colonnes les lignes suivantes :

« Nous recevons la communication suivante :

»Un comité central impérialiste vient de se constituer à l'occasion des élections de 1885. Ce comité a pris le nom de *Comité impérialiste de l'appel au Peuple*.

»Le bureau est ainsi composé :

»Président : M. le duc de Padoue, ancien ministre, grand-croix de la Légion d'honneur.

»Vice-présidents : MM. Poriquet, sénateur; Jolibois, député; Paul de Cassagnac, député.

»Nous ferons connaître ultérieurement le siège du comité.»

Ligue de la contre-révolution

Nous trouvons dans l'*Univers*, une circulaire adressée par le Comité central de la Ligue de la contre révolution à ses adhérents

Cette circulaire est signée, pour le Comité, par M. Albert Hyrvoix, secrétaire-général de la Ligue.

Cette lettre considère, surtout, l'accueil qui a été fait par la presse à un manifeste publié par la Ligue, le 8 décembre dernier ; elle répond aux objections eu aux réserves qui ont pu être faites ; qu'il suffit d'avoir « l'entière sympathie et l'appui du journal reconnu par tout le monde, comme le principal organe des catholiques pour posséder une force respectable. »

Les affaires égyptiennes

Saint-Pétersbourg, 7 janvier. — On annonce de bonne source que M. de Giers est d'avis, puisque la France et l'Angleterre ne peuvent s'entendre pour le règlement des affaires égyptiennes, qu'une commission mixte devrait être chargée d'examiner les propositions anglaises et françaises et de soumettre aux puissances un rapport, après avoir elle-même fait une enquête sur l'état des finances égyptiennes.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Les renforts

On pousse avec la plus grande activité les aménagements des steamers affrétés pour le transport des troupes au Tonkin. Les matelots et l'infanterie de marine destinés à l'amiral Courbet seront embarqués sur l'*Annamite* et sur le *Cachar*. Prendront également place sur ces deux bâtiments: les détachements du génie et de l'infanterie de ligne destinés au général Brière de l'Isle, un détachement du train et une batterie d'artillerie de 80.

Quant aux deux bataillons de zouaves qui seront mis sur le pied de guerre, aux détachements de la légion étrangère et de l'infanterie légère, ils seront embarqués sur la *France*, le *Bearn* et la *Provence*.

Le 6e bataillon de chasseurs

Le 6e bataillon de chasseurs à pied, qui fait partie de la 10e division, du 5e corps d'armée, vient de recevoir l'ordre de se tenir prêt à partir pour le Tonkin. Il doit quitter Romorantin le 11 janvier et s'embarquer le 15 à Marseille.

Intervention prévue

Yokohama, 7 janvier. — Le gouvernement japonais a frété quelques vapeurs pour transporter des troupes en Corée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE COMMERCE DE LA BELGIQUE PENDANT LES 11 PREMIERS MOIS DE 1884. — Le commerce de la Belgique a donné de meilleurs résultats pendant le mois de novembre que pendant le mois d'octobre. Il y a eu, en effet, une augmentation dans les importations pendant le mois précédent, tandis que le mois d'octobre avait fourni une diminution.

A l'importation, nous constatons une plus-value de 3 0/0 en faveur du mois d'octobre 1884, comparativement à la période correspondante de l'année 1883, et à l'exportation une plus-value de 2 0/0.

Si nous comparons les chiffres des échanges pendant les 11 premiers mois de 1884 à ceux des mêmes mois de l'année précédente, *nous trouvons une diminution de 5 0/0 pour 1884, en ce qui concerne les importations* et *une augmentation de 7 0/0 en faveur de 1884, quant aux exportations.*

Voici quelques détails sur ces différences :

Importations.—La réduction des importations belges pendant les 11 premiers mois de l'année courante provient surtout des articles suivants: café, 17.929,287 k. pendant les 11 premiers mois de 1884, contre 28,047.636 en 1883 et 22.869.347 en 1882; tabacs non fabriqués, 2,969.285, 12,619,277 et 11.891.473 kil. ; peaux brutes, 33,355,165, 37,824.688 et 31.375.762 kil.; graines oléagineuses, 138.339.288, 163,399,956 et 122,064,274 kil., etc. L'importation du froment, de l'épeautre et du méteil s'est accru, 581,452,253 kil. en 1884, 639.898,198 en 1883, et 659,448,741 en 1882. Il en est de même de celle de l'avoine, du maïs et du sarrasin, 198 227.136, 162.464,285 et 165.692,187 kil.

Exportations. — L'augmentation dans les exportations est due aux articles désignés ci-après : pierres brutes, taillées et sciées, 1.297,949.030 kilog. pendant les 11 premiers mois de 1884, contre 1,012,386,525 en 1883 et 840.939,410 en 1882: lin, 30,580,928, 24,855,776 et 28,640,444 kilog.; voitures pour chemins de fer et tramways, autres qu'en bois, 18.278,633 kilog. en 1884 et 9,699,165 en 1883 ; fils de lin ou d'autres filaments végétaux, 16,656,152 kil. en 1884, 14,159,555 en 1883 et 13,692.357 en 1882 ; verres de vitrage, 95,133,292, 92.988,696 et 86,715,888 kilog., etc.

Certains économistes, partisans du libre-échange, prétendent que la crise actuelle est générale. Nous appelons leur attention sur les chiffres que nous venons de reproduire et sur le paragraphe que nous avons souligné.

La situation du commerce en Belgique diffère totalement, on le voit, des résultats obtenus en France.

Observations météorologiques. — *Paris 8 janvier* — La pression barométrique est de 760 à Nice ; 772 à Boulogne; 775 à *Lorient*, *Biarritz*. — Le baromètre reste très élevé sur nos régions; il est relativement bas en Italie. — Temps probable : vent faible, ciel nuageux ou brumeux. — Température va baisser.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Réunion plénière des délégués sénatoriaux conservateurs et indépendants du département du Nord.

Nous recevons communication du procès verbal suivant :

Le mercredi 7 janvier 1885, a eu lieu, à Lille, dans la salle des Concerts de la rue Ste-Catherine, 60, la réunion plénière des électeurs et délégués sénatoriaux du département du Nord. Malgré le mauvais temps, plus de 600 personnes, appartenant à tous les arrondissements, avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé par M. Pilchon, président du comité conservateur, et plus de 400 délégués, empêchés, avaient donné pouvoir de les représenter, déclarant adhérer par avance aux décisions qui seraient prises.

Le comité conservateur du département du Nord avait pensé, en effet, qu'il appartenait aux délégués de choisir eux-mêmes leur candidat; à l'inverse des chefs du parti républicain, nos amis n'ont voulu préjuger en aucune manière la détermination de l'assemblée plénière, et avant la réunion, aucun nom n'avait été mis en avant.

Sur l'estrade, avaient pris place les députés conservateurs du département du Nord, MM. Pilchon, des Retours, Bergerot et Jonglez; M. Brame s'était fait excuser; dans l'assistance, on remarquait tous les conseillers généraux et d'arrondissement conservateurs.

M. Pilchon ouvre la séance, et, après avoir remercié les nombreux assistants qui ont répondu à son appel ainsi que les délégués qui avaient envoyé leur procuration, il fait connaître qu'un grand nombre de lettres d'invitations ne sont pas arrivées à leur destination, et qu'une enquête sera ouverte ultérieurement sur ce point.

Puis l'honorable député de Bailleul explique dans quelles conditions cette réunion a eu lieu, et justifie l'initiative prise par le comité conservateur.

La candidature de M. Macarez, dit-il, a été posée sur le terrain agricole; nos adversaires ont voulu, en agissant ainsi, exercer une pression sur les délégués des campagnes. Mais, même à ce point de vue, la candidature du maire de St-Python a été immédiatement contestée par les représentants les plus autorisés de l'agriculture dans notre département. On s'est rappelé, en effet, la grande mobilité du candidat républicain dans ses opinions agricoles, alors que, partisan de l'impôt sur le jus, il s'est, à la suite d'une visite à M. Tirard, rallié à l'impôt sur la betterave, que plusieurs agriculteurs considèrent comme une cause de ruine pour notre région

Contestée au point de vue économique, la candidature de M. Macarez ne l'était pas moins au point de vue politique. Personne n'a oublié les